

L'État détruit le « port grec » à Pitruisedda

Les services de la DDTM ont procédé à la destruction de cet ouvrage construit illégalement dans les années soixante. En 2019, il avait été érigé par un collectif de professionnels du littoral comme symbole de la gestion arbitraire de l'État du domaine public maritime

Mardi soir, il ne restait presque plus rien du petit port privé situé en contrebas d'une imperbe propriété de Pitruisedda, à l'isolotto. Les quelque 620 m² de cette structure construite sur la parcelle 235 du domaine public maritime (construite d'une mise à l'eau, d'une étrange petite touraille, de colonnades et d'un quai en pierre) avaient presque totalement disparu du paysage. Un épien mar de soutènement subsistait encore : « nous ne pouvions le détruire sans prendre le risque de mettre en danger les fondations de la propriété au droit », explique Louis Audouin, ingénieur à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

Une petite plage est réapparue. Posée sur le sable, quelques gros sacs de gravats attendaient hier leur déchargement vers une déchèterie spécialisée.

Gestion arbitraire du domaine public maritime

Le 6 juin 2019, la photographie de ce petit port privé aux allures de fortin, enclavé dans une crique à l'abri des regards indiscrets, faisait la Une de Corse-Matin en pleine guerre des pollsters, le collectif des professionnels du littoral de



Le port grec a été détruit en deux mois.

PAULE SANTONI

L'île de Sud y avait entraîné notre rédaction pour une conférence de presse insolite, menée sur des rochers.

Pour les pailloles, dont les autorisations d'occupation temporaire des plages avaient été réduites à la portion congrue par Joanne Chevales, alors préfète de Corse, l'endosseur apparaît précieusement la preuve de « la gestion arbitraire de l'occupation du domaine public maritime par l'État » : « tandis que les exploitants font valoir que travaillent depuis plus de 40 ans sur le littoral sans créer, autorisées d'ailleurs, de procès-verbaux, les grands groupes et les riches familles continuent de jouer du domaine public maritime sans être inquiétés », titrait Cécil Filippi porte-parole du collectif.

Un chantier à 350 000 euros

Deux ans plus tard, le symbole de l'arbitraire de l'État a disparu. En l'espace de deux mois, la DDTM est venue à bout de cette étrange structure aux colonnades

grecques, construite sans autorisation, « probablement en 1965 », par l'ancien propriétaire des terrains situés à son aplomb.

Selon l'historique transmis par la préfecture, c'est en 2012 que l'existence de ce petit port est rappelée au bon souvenir des services de l'État, à la suite d'un permis de construire déposé par les nouveaux propriétaires, la SCI Oljuma. Celle-ci souhaitait, entre autres, réaménager une partie des ouvrages décapés. « Les services de l'État ont alors entamé des discussions avec les nouveaux propriétaires pour étudier les possibilités de remise en état du site », poursuit la préfecture. Mais les discussions s'achoppent en janvier 2013, l'État exigeant la SCI Oljuma auprès du tribunal administratif de Bastia. Il réclame de la SCI une remise des lieux en leur état initial. L'ancien propriétaire, lui, s'est exilé à l'étranger, après avoir organisé son insubordination.

La SCI fait valoir devant les juges l'ancienneté de cette structure qu'elle n'a jamais réaménagée et qui, de surcroît, ne figure pas dans son acte notarié. La juridiction administrative lui donne raison : Oljuma est relaxée des fins des poursuites engagées contre elle. En 2017, la préfecture de Corse diffère de nouveau la SCI devant le tribunal administratif pour des aménagements paysagers sur le DPM, elle est condamnée en 2018 à les enlever. Elle s'exécute rapidement.

Les services de la DDTM de leur côté, « au lieu de remettre au domaine public maritime son caractère naturel, au lieu la préfecture, ont consacré des sommes de démolition de l'ensemble des ouvrages qu'il était techniquement possible de supprimer ». Et ainsi mettre un terme à un objet de polémique. L'opération a coûté 350 000 euros à l'État.

CAROLINE MARCELIN



Après la démolition, une petite plage est réapparue.

Une dernière saison pour le Little Capo

Après discussions avec la Ville, la préfecture de Corse-du-Sud a finalement accédé à la SAS PL Beah, représentée par Pierre et Lucile Valenti, anciens locataires des lieux, une dernière année d'exploitation avant la démolition de la pailote Little Capo, qui, selon le secrétaire général de la préfecture de Corse-du-Sud, Pierre Lamy, devrait avoir lieu en octobre prochain. Cette démolition a été retardée par le tribunal administratif de Bastia en février 2016, ce jugement a été confirmé en appel en janvier 2018 et définitivement validé par décision du Conseil d'État en mars 2019. Les juges ont considéré que la parcelle sur laquelle a été construit la pailote appartient à l'État et non à la Ville (lire notre édition du 14 mars), à leur sens, les locataires exploitent donc les lieux sans titre. De son côté, la municipalité, qui n'a toutefois jamais contesté juridiquement la décision du TA de Bastia, estime que cette parcelle lui appartient. Après des mois de discussions entre la Ville et la préfecture, et face à la conservation provoquée par la décision de justice, les épaules Valenti, qui ont toujours payé un loyer à la mairie pour l'occupation commerciale des lieux, ont finalement obtenu



Little Capo, sur la plage de Valitella sera ouverte cet été. Les scellés avaient pourtant été placés il y a plusieurs semaines, en vue de la démolition des lieux.

PAULE SANTONI

un sursis, pour ouvrir la pailote une dernière saison. Stéphane Straggo, premier adjoint au maire en charge : « Les mesures en cours d'exécution ont une portée préjudiciable pour les exploitants qui ont fait de bonne foi. Ils considèrent une propriété, en l'occurrence la mairie et tout à coup, celle-ci ne l'est plus. Ils se sont donc retrouvés face à une décision de justice aux conséquences financières très lourdes. Notre démarche a donc été de temporiser pour faire valoir auprès de la préfecture les arguments de la Ville. Et ouvrir une parenthèse pour autoriser l'exploitation de la pailote jusqu'à la fin de cette saison. Nous espérons reprendre à l'automne les discussions pour réfléchir à l'occupation du domaine public maritime avec une structure légère à cet endroit ou un peu plus en retrait, sur la partie privée de la commune. Dans la brèche, bien sûr, de ce que nous autorise le PLU et dans le respect de l'environnement. Et qui est certain, c'est que la Ville souhaite maintenir des établissements commerciaux sur le littoral et reprendre la main par le biais de interventions immobilières, comme ce qui a été fait pour les restaurants situés sur la route des sanginaires. »

C. M.